

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BASSEVELLE
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2021/03
DU LUNDI 31 MAI 2021

Sous la présidence de M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 31 mai 2021 à 18 heures au foyer communal, mairie annexe.

Conseillers présents : Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Luc COURTOIS, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Marc PORFAL, Mme Adeline DÉTIS, M. Dominique PARDON.

Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir : M. Thierry RICHARD donne son pouvoir à M. René COCHON.

Conseillers absents excusés : MM. Rémy SONNETTE et Franck SAUTET.

Secrétaire de séance : M. Marc PORFAL.

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 29 mars 2021 rédigé par M. René COCHON donne lieu à aucune observation de la part des conseillers municipaux.

M. Bernard RICHARD, ancien maire, présent dans la salle, souhaite qu'une rectification soit ajoutée à ce compte-rendu. Elle concerne l'introduction à la délibération 13/2021 du « II/Autres délibérations ; 11-Reprise définitive de concessions perpétuelles en l'état d'abandon manifeste dans le cimetière de Bassevelle : M. Bernard RICHARD, ancien maire, n'a pas donné suite à l'invitation écrite qui lui avait été adressée. »

Rectification « Contrairement à la rédaction de la phrase, une incompréhension s'est glissée, effectivement M. Bernard RICHARD s'est excusé auprès du maire de son absence à la réunion du 18 mars 2021 concernant la visite du cimetière de Bassevelle. »

À la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représenté que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

Association PANGEA France c/ COMMUNE DE BASSEVELLE (délibération)

Affaire BATAILLE (délibération)

I/Contrat rural n°4, opération n°1

Délibération 15/2021 : M. le maire rappelle au conseil municipal l'opération n° 1 du contrat rural n° 4 portant sur le projet : mairie-école réfection des façades et des toitures y compris isolation et mairie-annexe (conseil municipal du 29 juin 2020, délibération n° 32/2020).

Mme Suzana DEMETRESCU-GUENEGO, architecte DPLG, architecte du patrimoine - 2, allée du commandant Charcot 77200 Torcy, en charge du dossier du contrat rural, explique aux conseillers municipaux les critères utilisés et indique les notes obtenues par les propositions des entreprises qui seront soumises au vote du conseil municipal (appel d'offres, procédure adaptée).

LOT 01 COUVERTURE/CHARPENTE

-SARL A.J.C. BATIMENT - 2, Les Pierries 77510 Verdelot, pour un montant de 57 503,35 € HT/TTC 69 004,02 € : 7 voix « POUR » MM. Jean-Luc COURTOIS, Dominique PARDON, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Thierry RICHARD ; Mmes Pascale VIVIER, Adeline DÉTIS.

-SAS LEBLANC BÂTIMENT – ZAC sous les carrières 02310 Charly-sur-Marne, pour un montant de : 59 838,26 € HT/TTC 71 805,91 € : 1 voix « POUR » M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM.

-M. Marc PORFAL s'est abstenu.

La SARL A.J.C. BATIMENT, ayant obtenu la majorité des voix des conseillers municipaux présents et représenté, est retenue pour le lot 1.

LOT 03 MAÇONNERIE

-SA CHATIGNOUX – 4, rue des papillons ZA la Motte 10280 Fontaine-les-Grès, pour un montant de 42 000,00 € HT/TTC 50 400,00 € : 7 voix « POUR » MM. Jean-Luc COURTOIS, Dominique PARDON, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Thierry RICHARD ; Mmes Pascale VIVIER, Adeline DÉTIS.

-SAS LEBLANC BÂTIMENT – ZAC sous les carrières 02310 Charly-sur-Marne, pour un montant de 41 000,00 € HT/TTC 49 200,00 € : 1 voix « POUR » M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM.

-M. Marc PORFAL s'est abstenu.

La SA CHATIGNOUX, ayant obtenu la majorité des voix des conseillers municipaux présents et représenté, est retenue pour le lot 3.

M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM avait motivé ses votes par le fait que l'entreprise LEBLANC BÂTIMENT était la seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres pour les deux lots, permettant à son avis une organisation et une mise en œuvre du chantier, plus faciles dans le temps et dans l'espace.

LOT 02 MENUISERIES

-SARL DAVID ET FILS – route de Charly BP 18, 02310 Villiers-Saint-Denis, pour un montant de 21 492,00 € HT/TTC 25 790,40 € : 5 voix « POUR » MM. Dominique PARDON, Thierry RICHARD, Denis VAN LANDEGHEM ; Mmes Pascale VIVIER, Adeline DÉTIS.

-ISO 02 TEC – ZI de l'Omois 02400 Bézu-Saint-Germain, pour un montant de 17 083,33 € HT/TTC 20 500,00 € : 3 voix « POUR » MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, Jean-Luc COURTOIS, René COCHON.

-M. Marc PORFAL s'est abstenu.

La SARL DAVID ET FILS, ayant obtenu la majorité des voix des conseillers municipaux présents et représenté, est retenue pour le lot 2.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les ordres de services et les marchés d'entreprises, à procéder aux paiements des acomptes et des factures de soldes en rapport avec l'avancement des travaux. Un coordonnateur de sécurité et santé sera missionné. La réalisation des travaux sur le bâtiment mairie-école est programmée pendant les vacances scolaires d'été.

Délibération 16/2021 :

Après étude des devis de :

-A TOUT TRAVAUX, entrepreneur M. Fanatan CALIN – 6, place du Rond-Point 77730 Saâcy-sur Marne

-SARL CATANZARO – 26, boulevard Pasteur 77260 La Ferté-sous-Jouarre

-SAS LEBLANC BÂTIMENT, ZAC sous les Carrières, 02310 Charly-sur-Marne

et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, retient les devis de A TOUT TRAVAUX, entrepreneur M. Fanatan CALIN - 6 place du Rond-Point 77730 Saâcy-sur Marne : n° 0032 du 6 mai 2021 d'un montant de 7 700,00 € TTC pour des travaux de carrelage sur les marches côté nord et n° 0033 du 6 mai 2021 d'un montant de 18 500,00 € TTC pour des travaux de peinture extérieure ; soit un montant total de 26 200,00 € TTC de travaux à réaliser au foyer communal mairie annexe, dans le cadre de l'opération n° 1 du contrat rural n° 4. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement des acomptes et factures dès réception.

Le montant total du contrat rural n°4, opération n°1 relatif aux délibérations n°15/2021 et 16/2021 est de : TTC 171 394,42 €.

II/Autres délibérations

1-Décision modificative n°1 du budget 2021

Cette délibération permettra de mettre le budget de la commune de Bassevelle en conformité avec la nouvelle nomenclature des articles, imposée par la trésorerie de Coulommiers.

Délibération 17/2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la décision modificative n°1 du budget 2021.

<u>Articles</u>	<u>Chapitres</u>	<u>Montants</u>
2135	21 (immobilisations corporelles)	- 20 370,78 €
2041582	204 (subventions d'équipements versées)	+ 20 370,78 €

2-Attribution de subventions communales à deux associations

Délibération 18/2021 : À la demande de deux associations qui ont leur siège social à Bassevelle et au vu des documents justificatifs qu'elles ont fournis, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité des membres présents et représenté qui ont pris part au vote, de leur attribuer pour l'année 2021 des subventions dont les montants sont fixés comme suit :

Une subvention de 220 € est attribuée au :

-Comité des fêtes « BASSEVELLE EN FÊTE », 743 rue de la mairie, 77750 Bassevelle

Les conseillers municipaux, administrateurs de cette association, ne prennent pas part à ce vote (voir paragraphe V-3).

Une subvention de 110 € est attribuée à :

-ATHLETIC CANIN 77, 166 rue des Pauliers, 77750 Bassevelle.

3-Convention de participation des communes pour les interventions musicales en milieu scolaire

Délibération 19/2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte la convention de participation des communes pour les interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2021-2022, à l'école de Bassevelle.

Les interventions musicales sont effectuées par des enseignants de l'école de musique de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie. La participation financière de la commune de Bassevelle est de 30 € par heure avec un maximum de 25 heures par année scolaire, soit 750 € par année scolaire.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer cette convention avec le M. le président de la CACPB.

III/Association PANGEA France c/ COMMUNE DE BASSEVELLE

M. le maire fait un rapide historique d'un projet de construction d'une salle polyvalente par l'Association PANGEA France sur sa propriété, 847, route de Montmirail, à La Maltournée de Bassevelle.

En 2018, des responsables de l'association se sont rendus à Coulommiers au service « aménagement du territoire, de l'instruction du droit des sols et des politiques contractuelles » de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) qui instruit les demandes d'urbanisme de la commune. Une réponse orale négative leur avait été donnée pour un projet identique à celui dont il va être question.

Le 4 septembre 2020, l'association a déposé un permis de construire à la mairie de Bassevelle pour un local de 46,65 m² destiné à accueillir diverses activités ouvertes au public (yoga, petites expositions, conférences, méditation, chant choral, ...)

Le 28 décembre 2020, la commission de sécurité a attribué l'autorisation de travaux.

Le 25 janvier 2021, le service d'urbanisme de la CACPB a refusé le permis de construire « considérant que le projet se trouve situé en zone agricole, zone A secteur Ah au plan local d'urbanisme et considérant que les équipements d'intérêt collectif ne figurent pas dans la liste des occupations et utilisations des sols autorisées sous condition » dans ce secteur.

Le recours gracieux contre l'arrêté portant refus de permis de construire, déposé par l'association le 17 février 2021, a été refusé le 12 mars 2021.

Le 10 mai 2021, l'association a déposé une requête en excès de pouvoir par devant le tribunal administratif de Melun, ayant pour avocat la SELAS BETTAN DEMARET, 19 rue du docteur Blanche 75016 Paris.

Délibération 20/2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte que la commune ait recours aux services du cabinet TOURAUT ET ASSOCIÉS, 26, rue des Cordeliers 77100 Meaux pour la représenter dans cette affaire « Association PANGEA France c/ COMMUNE DE BASSEVELLE » et charge M. le maire de suivre le dossier.

IV-Affaire BATAILLE

Suite des conseils municipaux du 28 septembre 2020, 7 décembre 2020 et 22 février 2021.

Délibération 21/2021 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte que M. le maire ait recours à un huissier de justice pour constater l'état de péril imminent pour la rue du foyer, conséquence du délabrement de la grange de Mme Bataille, située au 267, rue du foyer à Bassevelle. Le conseil municipal charge M. le maire de suivre le dossier.

V/Informations des commissions communales

1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité

M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission,

-explique que les branchements de la fibre optique continuent d'être réalisés. Les travaux sur les points noirs (Maillots, Belle Idée) évoluent doucement suivant la disponibilité des entreprises et le planning de constatations des défauts. Le raccordement du hameau de la Noue et des habitations isolées est à l'étude. C'est « Seine-et-Marne Numérique » qui est en charge du dossier. Normalement, le réseau doit être complètement déployé en 2024.

-indique que le fauchage des plats des routes communales a été effectué le 25 mai 2021.

2-Commission des affaires scolaires périscolaires et de la jeunesse

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, fait le point sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021/2022, soit 80 élèves : 8 PS / 17MS / 8 GS/ 9 CP / 6 CE1 / 11 CE2 / 11 CM1 / 10 CM2. Une ouverture de classe demandée par les municipalités du RPI Bassevelle-Bussières a été acceptée pour la rentrée prochaine. Cette classe sera accueillie dans les locaux de Bassevelle. La répartition des classes n'est pas établie à ce jour. En raison de la pandémie de COVID-19, les classes de France ont été fermées une semaine début avril et les vacances de printemps ont été anticipées. Le 3^e conseil d'école de l'année aura lieu le 22 juin 2021

3-Commission des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, fait part :

-la commune de Bassevelle a participé à l'opération « Printemps des cimetières » le 22 mai 2021.
Anne-Marie et Bernard LANGOU ont relaté l'histoire de ce lieu.

-de la création d'un nouveau Comité des fêtes « BASSEVELLE EN FÊTE » le 19 avril 2021 sous forme d'association loi 1901. Le bureau est composé ainsi :

Présidente : Mme Adeline DÉTIS

Vice-Présidente : Mme Pascale VIVIER

Trésorier : M. Jean-Luc COURTOIS

Trésorière adjointe : Mme Maude RAHAULT

Secrétaire : Mme Céline COCHON

BASSEVELLE EN FETE organise une brocante le dimanche 29 août 2021.

4-Commission de l'information

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, indique que la commission s'est réunie le jeudi 20 mai 2021 pour préparer la parution au mois de juin du prochain bulletin municipal n°38.

VI/Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux

1-M. Jean-Luc COURTOIS, délégué titulaire du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGE), fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté le 14 mai 2021 à 10 h 00. Le but de la réunion était le transfert de compétence du GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) de l'ancienne communauté de communes du Pays Fertois vers la CACPB et le calcul de la redevance de chaque commune.

-La zone GEPU est limitée dans le PLU aux zones U. Quand la commune n'a pas d'assainissement collectif, comme c'est le cas à Bassevelle, les eaux usées se déversent avec les eaux pluviales, la gestion en revient alors à GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La commune de Bassevelle est très peu concernée, seulement par les fossés et les rus.

-Un service technique Verdi Ingénierie doit passer dans les communes pour faire le point.

La méthode de calcul est en cours d'élaboration, suivant la taille de la commune et de l'urbanisation constatées.

2-M. le maire, délégué titulaire, fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté

le 12 avril, réunion à La Ferté Gaucher du syndicat de l'eau de l'Est seine-et-marnais (S2e77)

le 4 mai, réunion à Chailly en Brie de « Nous collectons pour valoriser votre tri » (COVALTRI 77)

le 27 mai, réunion à La Ferté-sous Jouarre de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB)

VII/Informations du maire

M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours

- Le problème des chaises baquets du foyer communal, évoqué en conseil municipal le 22 février 2021, est résolu.

- Le syndicat des énergies de Seine-et-Marne (SDESM77) accorde à la commune de Bassevelle une subvention de 9 563,20 € sur un devis d'un montant de 19 126,40 € HT/TTC 22 951,68 € pour remplacer les lanternes actuelles par des lanternes LED en 32 points lumineux des rues de la mairie et du foyer et de la route de Nogent-l'Artaud (conseil municipal du 7 décembre 2020, délibération 50/2020).

- Comme annoncé le 29 mars 2021 lors du conseil municipal, les maires de Bassevelle et de Bussières, accompagnés de leurs adjoints en charge des affaires scolaires, se sont réunis le jeudi 15 avril 2021 afin d'échanger sur les suites de l'ouverture de la deuxième classe à Bassevelle, la restauration scolaire et la garderie du midi, l'accueil avant et après la classe, ... pour répondre ensuite d'une même voix :

- Les mairies ont reçu un courrier de démission de Mme Émelyne DOMAS qui assurait la garderie du RPI Bassevelle Bussières. Elle prendra effet au 6 juillet 2021.

- À partir de la rentrée 2021-2022, la garderie se tiendra à Bussières et l'accueil sera assuré par Mme Vanessa DUMOULIN.

- Un courrier de M. Michel DENIS, enseignant ressource aux usages du numérique (EURN), nous informe que notre demande de subvention, pour l'achat d'un tableau numérique, au cas où l'école de Bassevelle accueillerait des élèves d'école élémentaire à la rentrée prochaine, a été retenu par la préfecture de Seine-et-Marne (conseil municipal du 29 mars 2021).

M. le maire informe

- L'agence de l'environnement (ADEME) propose une présentation, suivie d'un « questions/réponses », sur les grands enjeux du mandat en termes d'optimisation des services déchets des collectivités. Les conseillers municipaux ont reçu les informations concernant le lien de connexion et les créneaux au choix.
- Le mardi 1^{er} juin 2021 à Coulommiers, à la Sucrierie, aura lieu une réunion d'échanges dans le cadre de l'élaboration du plan territorial « climat air énergie » de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB).
- M. le maire fait part du courriel de M. Daniel LOPES reçu aujourd'hui 31 mai 2021. Il concerne l'organisation d'un évènement dû à sa propre initiative. Il invite des habitants bénévoles à participer à une opération de nettoyage du village. Les membres du conseil municipal font part de leur refus et chargent M. le maire de lui adresser un courrier dans ce sens.
- M. le maire a remarqué que des habitants de la commune ont déposé devant leur propriété des grosses pierres afin d'empêcher le stationnement sauvage. C'est très dangereux pour les usagers de la voie publique et de toutes façons, toutes les sortes de dépôts sont interdits sur le domaine public.

VIII/Élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : composition des bureaux de vote

Afin de préparer correctement l'organisation de ces élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, toutes les personnes qui ont déjà été contactées pour tenir les bureaux de vote seront invitées à une réunion en situation le vendredi 18 juin 2021 à 18 h 00 au foyer communal, annexe de la mairie.

Au vu des restrictions sanitaires, il ne sera pas possible de se faire remplacer, autrement que par un membre déjà prévu pour tenir le bureau de vote. Chaque modification doit être signalée à l'avance à M. le maire.

La séance est levée à 20h45

Fait à Basseville, le 7 juin 2021
Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM



PS : Vos éventuelles observations sont à faire parvenir en mairie par écrit avant le 11 juin 2021

ÉMARGEMENT

Pascale VIVIER	Jean-Luc COURTOIS	René COCHON	Marc PORFAL	Rémy SONNETTE
Franck SAUTET	Denis VAN LANDEGHEM	Adeline DETIS	Thierry RICHARD	Dominique PARDON